

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 15 septembre 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME à Catherine GOUDOUD
Martine LEPETIT à Gilbert ROUSSEAU
Jean-Jacques MORLAY à Gaston CHASSAIN
Blanche ROUX à Nicolas BALOT
Delphine GABOUTY à Pascal BUSSIERE
Bénédicte MARCOUL-SOULIE à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Martine LEPETIT, Jean-Jacques MORLAY, Blanche ROUX, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BUSSIERE

N°2022/D/066 - **Objet :** Conditions d'utilisation des données personnelles obtenues sur API CAF pour le logiciel BL enfance

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser les services administratifs à utiliser la solution API CAF mise à disposition par le gouvernement.

API CAF permet aux entités administratives d'**accéder aux données des particuliers, afin de simplifier leurs démarches**. Ce bouquet de données provenant d'administrations différentes est utilisable :

- ← - dans le cadre des démarches en ligne proposées aux usagers (formulaires en ligne ou téléservices) ;
- ← - dans les logiciels métiers.

Le service Accueil de loisirs propose une grille tarifaire nécessitant le recueil :

- du quotient familial de la CAF ;
- du nombre d'enfants de la famille,

et la vérification de l'identité des parents associés au numéro d'allocataire CAF.

Actuellement, ces données nécessitent la remise par les familles de justificatifs tels que la feuille d'imposition, des attestations CAF... ;

L'utilisation d'API particulier par la collectivité permettra une remontée d'informations certifiées, sécurisées et actualisées ainsi que la simplification de la gestion des documents papiers pour les services et les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le recueil des données des particuliers au travers d'un lien entre API CAF et le logiciel Métier utilisé par la collectivité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 21 septembre

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.

